

Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 20 (1915)

Artikel: La médaille du Conseil d'Etat vaudois de 1862

Autor: Lugrin, E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-172829>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

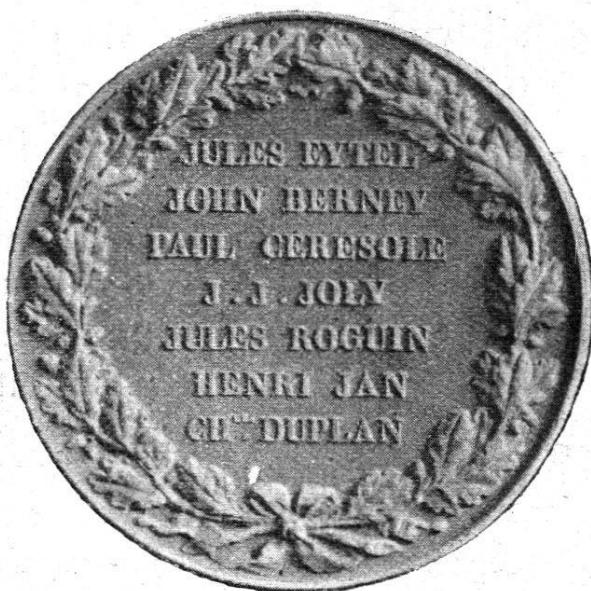
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La médaille du Conseil d'Etat vaudois de 1862.

Nous espérions donner ici une notice détaillée et complète de la médaille désignée par notre titre ; mais bien qu'elle se rapporte à une époque relativement peu éloignée de nous — peut-être aussi bien parce qu'elle est de date récente, — il nous a été difficile de lui faire raconter son histoire, encore entourée sur plus d'un point d'une certaine obscurité.

En voici d'abord la description :

(D 38) AU CONSEIL D'ETAT DU CANTON DE VAUD LE PEUPLE VAUDOIS RECONNAISSANT. Dans le champ, un jeune homme vêtu d'une tunique dépose sept couronnes sur un autel orné des armes du canton de Vaud. Au bas, en exergue : 10 FÉVRIER 1862, et au dessous, A. BOVY.



N. Dans une couronne de chêne englantée :

JULES EYTEL
JOHN BERNEY
PAUL CERESOLE
J. J. JOLY
JULES ROGUIN
HENRI JAN
CHARLES DUPLAN

Diam.: 53 mm.

Poids : 88 gr.

Bronze.

Cette médaille est l'œuvre d'Antoine Bovy, l'auteur de nos premières monnaies fédérales ; elle est simple et de bon goût. Le jeune homme portant les couronnes personifie le peuple vaudois ; son allure et son geste sont d'un effet très noble. La date du *10 février 1862* est celle de l'entrée en fonction du nouveau gouvernement, élu par le Grand Conseil le 30 du mois précédent. Le régime dit du *30 janvier* succédait à celui qui était issu de la révolution vaudoise du *14 février 1845*. Enfin les noms inscrits dans le champ du revers sont ceux des nouveaux conseillers d'Etat ; en tête celui de *Jules Eytel*, élu le premier par le Grand Conseil. Cet homme de talent, que ses collègues choisirent pour leur président, était entré de bonne heure dans la vie publique comme député vaudois à l'ancienne Diète fédérale ; mais son passage au gouvernement cantonal ne fut pas de longue durée. Il n'en fut pas de même de *John Berney*, qui garda son siège au Conseil d'Etat pendant vingt-quatre ans. Député à la Constituante de 1861, et nommé régulièrement à chaque renouvellement de législature pour représenter au Grand Conseil le cercle de Rolle, ce vénérable magistrat, âgé aujourd'hui de quatre-vingt-seize ans, est le seul survivant des membres du gouvernement de 1862. Le nom de *Paul Cérésole*, ancien président de la Confédé-

ration, n'est point encore oublié de nos jours, ni celui de *Jules Roguin*, d'Yverdon, juriste distingué, qui siégea longtemps au Tribunal fédéral et termina ses jours à Genève. *Joly*, qui fut préfet de Moudon, quitta le Conseil d'État en 1866 et remplit ensuite d'autres fonctions administratives. *Henry Jan*, avocat, était un homme modeste dans ses goûts. A sa sortie du Conseil exécutif vaudois, il se retira dans son domaine rural de Châtillens, près d'Oron, où il demeura jusqu'à sa mort. Le septième conseiller d'Etat du régime de 1862, *Charles Duplan*, juge de paix du cercle de Lausanne, avant son élection, a fourni, après ses fonctions gouvernementales, une longue et honorable carrière comme officier du ministère public.

Si l'on se reporte maintenant à l'époque qui a donné naissance à notre médaille, on peut expliquer l'enthousiasme avec lequel beaucoup de Vaudois saluèrent l'installation d'un nouveau gouvernement et la chute du régime de 1845, personnifié essentiellement par le colonel Henri-Louis Delarageaz. Ce régime, révolutionnaire au début, s'était insensiblement immobilisé dans une administration routinière, économique à l'excès, dévouée avant tout aux intérêts agricoles, et procurant une satisfaction incomplète aux besoins nouveaux, qui se manifestaient dans les domaines du commerce, de l'industrie, comme dans ceux de l'Église nationale et de l'instruction publique. Le chemin de fer d'Oron, comme on le désignait alors, qui devait relier Lausanne à Fribourg et à Berne, avait été construit contre le gré du gouvernement. La ville de Lausanne, consciente des besoins de l'époque, et s'émancipant de la tutelle de l'État, fut l'objet des mesures les plus sévères et placée sous régie pendant un certain temps. L'attitude du Conseil d'État vaudois dans la question de l'occupation par les troupes suisses de la Savoie du nord, avait d'ailleurs mécontenté beaucoup de patriotes des bords du Léman, partisans d'une politique plus

digne et plus courageuse. L'esprit d'opposition et de rénovation régnait surtout dans les villes, à Lausanne, Vevey, Yverdon, Morges, ailleurs encore. Il était très prononcé à Rolle, qui est précisément le lieu d'origine de la médaille qui nous occupe.

C'est probablement par suite d'une entente entre quelques citoyens de cette ville et de la contrée de la Côte vaudoise que cette pièce commémorative a été commandée à Genève au médailleur Bovy. Les démarches nécessaires auprès de celui-ci ont été faites par un zélé partisan du nouveau régime, Édouard Juillerat, homme cultivé, aimable et généreux, qui remplit pendant de longues années les fonctions de président du tribunal de Rolle. C'est lui qui, au mois de juin 1862, acquitta auprès de Bovy la note de frais occasionnés par la gravure et la frappe de notre médaille, ainsi que l'atteste le document suivant, que nous tenons de l'obligeance de M. Eugène Demôle, et qui est tiré des livres de comptes de l'ancienne maison Bovy, dont le successeur est aujourd'hui M. Louis Furet.

« Ci-joint le relevé de la facture des médailles aux
« Conseillers d'État vaudois en juin 1862 à Édouard
« Juillerat à Rolle :

« 1 coin de médaille Droit .	fr. 1000
« 1 » » Revers »	300
« 7 médailles d'argent à fr. 3 »	21
« 23 onc. 2 d. argent fin . . »	165
« 493 médailles bronze à fr. 3 »	1479

« Rabais fait pour n'avoir pas été d'accord avec lui sur
« la fourniture d'argent pour les 7 médailles, M. Juillerat
« ayant cru et consenti au prix du bronze, sans tenir
« compte des matières d'argent qui selon lui devaient
« être comprises dans le bloc des façons. Rabais fr. 165. »

En l'absence de tout échange de lettres entre Juillerat

et Bovy, leur correspondance n'existant plus, le relevé qu'on vient de lire est au moins très utile. Il nous renseigne d'abord sur le nombre des pièces frappées, soit *cinq cents*, dont *sept* en argent, évidemment destinées à être remises comme présents à MM. les sept Conseillers d'Etat. Puis nous y voyons que le règlement de compte s'est effectué par un rabais de 165 fr., valeur de l'argent fin employé pour les médailles en ce métal, ensuite d'une réclamation d'Edouard Juillerat, qui avait compris que les matières d'argent ne seraient pas payées à part, mais qu'elles étaient comprises dans le coût global des façons.

Or, nous devons faire remarquer ici que si l'on rencontre parfois, chez quelques particuliers ou chez les marchands, de rares exemplaires en bronze de la médaille des Conseillers d'État vaudois, on n'a pas connaissance qu'il en existe nulle part en argent. Les sept pièces frappées en argent fin n'ont d'ailleurs jamais été remises à ceux qui devaient les recevoir. Nous en avons la preuve certaine par nos informations prises à bonne source, auprès du seul survivant du gouvernement de 1862, et dans la famille d'un autre membre de ce même gouvernement, où le fait nous a été confirmé. A ce propos, il nous sera peut-être permis d'émettre une supposition, qui nous paraît très plausible, savoir que les sept médailles argent ont été reprises par le médailleur, en compensation des 165 fr. de rabais, et qu'elles ont été refondues dans son officine.

Resterait à expliquer les motifs de cette façon d'agir ; et puisqu'il est à peu près certain qu'aucun renseignement positif, oral ou écrit, ne viendra nous fournir la solution du problème, voici comment nous nous figurons que les choses se sont passées.

La médaille qui nous occupe est — nous l'avons vu — dédiée au *Conseil d'Etat du Canton de Vaud* par *le peuple vaudois reconnaissant*. La fin de cette légende est

décidément exagérée ; elle dépasse la mesure et ne répond pas exactement aux sentiments du peuple vaudois, tels qu'ils existaient à l'époque dont il s'agit. Il est vrai que beaucoup de citoyens, mécontents du régime de 1845, avaient applaudi à la réunion et aux travaux d'une Constituante, à l'acceptation d'une nouvelle constitution cantonale et à la chute d'un gouvernement devenu impopulaire. Il est certain également que le peuple vaudois, dans sa majorité, avait salué avec enthousiasme, surtout dans les villes, la nomination d'un Conseil d'État composé d'hommes jeunes, capables et énergiques. Mais, tout en rendant hommage aux talents et à l'activité des hommes portés au pouvoir, en raison des services qu'ils avaient rendus à une époque de rénovation, les sentiments populaires ne justifiaient qu'en partie l'octroi d'une médaille d'assez grande dimension, pourvue d'une légende pompeusement rédigée. Si d'ailleurs nous suivons les mouvements de l'opinion du canton dans les mois qui suivirent l'installation des nouveaux conseillers, nous constatons que ceux-ci ont à lutter contre de multiples difficultés, qu'une forte opposition s'élève déjà contre plusieurs d'entre eux et qu'une sorte de défaveur commence à régner dans le pays à l'endroit du pouvoir nouveau.

C'est probablement sous l'empire de ces diverses manifestations que l'on renonça à gratifier MM. les Conseillers d'État de la belle médaille d'Antoine Bovy. On peut le regretter, pour ces derniers d'abord, dont le patriotisme et les services subséquents méritaient bien certainement une pareille récompense ; et aussi pour l'amateur, qui, à côté de l'exemplaire en bronze de la médaille vaudoise de 1862, aurait eu la possibilité de placer, dans sa collection, l'une ou l'autre des sept pièces frappées en argent.

Nous avons vu qu'en juin 1862, les frais de la médaille furent acquittés par 2800 francs, payés au graveur par

Édouard Juillerat ; mais qui avait fourni cette somme ? Si nos informations sont exactes, cette dernière ne provenait que de la bourse de Juillerat lui-même. A supposer que d'autres aient promis leur participation aux frais de l'entreprise, ce qui est vraisemblable, ils pensèrent sans doute que l'homme généreux qui avait pris l'initiative de celle-ci pouvait bien la continuer jusqu'au règlement de compte.

Les renseignements que nous avons essayé de réunir sur la médaille des Conseillers d'État sont, comme on l'a vu, trop peu nombreux. Où il aurait fallu parfois des preuves, nous avons dû nous contenter de présomptions ; et le résultat de notre enquête nous satisfait d'autant moins que son objet avait vivement piqué notre curiosité.

E. LUGRIN.
